



Véhicule acheté à un particulier il y a 15 jours: quels recours?

Par **sandrabo**, le **14/06/2011** à **20:12**

Bonjour,

achat d'un monospace touran le 31/05/2011 à un particulier.

03/06/2011: poignée pour ouvrir le capot qui nous vient dans la main, constat: elle est cassée.
la même journée: indicateur abs off qui s'enfonce.

11/06/2011: vitre électrique avant droite qui, après ouverture complète, au moment de la fermer émet un grand clac et file direct dans la portière; constat: câble défectueux.

13/06/2011: vitre électrique avant gauche qui semble avoir des difficultés. voyant eps qui s'allume (déjà plus inquiétant).

14/06/2011: voyant eps qui refait des siennes. vibrations fortes à l'arrêt (aussi très inquiétant).

en résumé, cela fait 15 jours que nous avons fait l'acquisition auprès d'un particulier d'un véhicule d'occasion, et on commence déjà à le regretter vu les ennuis que nous rencontrons et en pensant à ceux qui vont peut-être arriver.

quels recours avons nous? a t'on le droit de demander à ce particulier de prendre toutes ces réparations à sa charge? peut-on lui demander de reprendre son véhicule et de nous rembourser ce que nous lui avons versé (7850 euros quand même)?

nous attendons votre réponse avec impatience. merci d'avance.